Vous n’avez jamais eu le cœur brisé en apercevant la tristesse dans les yeux de votre chien lorsque vous devez partir travailler ? Dans de plus en plus d’entreprises, il est désormais possible de venir travailler avec son chien !

La place d’exception du chien chez les Français

Le chien occupe une place privilégiée dans la société française. Selon le rapport *« Les français et le chien »* [1] mené par Consumer Science & Analytics (CSA) pour La Centrale Canine, sur un panel de 1 006 personnes interrogées, **84 % d’entre elles aiment les chiens**. En effet, un tiers des répondants possèdent au moins un chien et 3 sur 4 ne se voient pas vivre sans. Au quotidien, ils sont emmenés à pratiquer les activités suivantes en compagnie d’un chien :

- La promenade ou la marche pour 71 % d’entre eux.
- Le frisbee, 11 %.
- La chasse, 6 %.

Fidèle, joviale, affectueux et vecteur de liens sociaux sont des qualités qui font de lui le meilleur ami de l’Homme [2].

Depuis des milliers d’années, le chien domestiqué nous accompagne où que l’on aille. Cependant, il a été constaté que de plus en plus de personnes laissent leurs chiens seuls à la maison lorsqu’elles vaquent à leurs occupations extérieures. C’est en partant de l’un de ces constats qu’est né le **« take your dog to work day » traduit en français par : « emmenez votre chien au travail ».**

« Take your dog to work day »

Né aux États-Unis en 1999, le « take your dog to work day » [3] a été lancé par **Pet Sitters International**. Cette journée a pour objectif à la fois de **rétablir le lien entre le chien et l’Homme** en encourageant les employeurs à permettre à leurs salariés propriétaires de chien d'emmener ce dernier au travail, mais aussi de **célébrer les chiens de compagnie et d’encourager les adoptions.**

Cette initiative est très peu présente en France, **seulement 7 % des employeurs acceptent la présence des chiens sur le lieu de travail**. Différents facteurs peuvent expliquer cette réticence :

- L'hygiène.
- Les allergies.
- La sécurité.
- Le confort des salariés et des chiens.
- Les personnes qui craignent les chiens.
- Les personnes pouvant plus se focaliser sur le chien que sur leur travail.

Cela n'empêche pas **39 % de Français d'estimer que les chiens devraient être davantage acceptés au travail.** Nombreux sont ceux qui en voient les avantages [4], en voici trois :

Plus de bonheur dans son travail

Depuis 2003, les salariés de la société Purina [5] peuvent venir avec leur chien. Selon eux, **1/3 de leurs salariés se disent heureux et attestent d'une meilleure santé depuis la présence des chiens aux bureaux.** La présence du chien apporte une perspective plus positive de leur travail et aide à **favoriser un meilleur équilibre entre les vies professionnelle et personnelle.**

Une meilleure santé

Le monde du travail peut être très stressant. Il a été attesté que la présence du chien permet de faire régulièrement des pauses à travers des moments de caresses, des moments de jeux... Mais également de créer un climat plus détendu. En effet, deux hormones contribuant à réduire les effets du stress peuvent être libérées en leur présence : l'ocytocine et l'endomorphine. Selon l'étude de la société Purina, **37 % des propriétaires de chiens estiment que leur présence aide à réduire le stress au travail.**

Davantage de cohésion d'équipe

Le chien est un **vecteur de lien social et de communication**. Il permet d'enclencher la discussion avec autrui [6] et de **multiplier les interactions entre collègues**.

Et qu'en est-il pour les chiens au bureau ?

Ils ne seront plus seuls ! Aller travailler avec son chien permet de passer davantage de temps avec lui, de renforcer le lien entre son propriétaire et lui et également de le **sociabiliser au sein d'un autre environnement, important dans son éducation**.

Nous avons recueilli **le** [7]témoignage d'Éric et Jean-Christophe **[7], qui attestent que travailler en présence d'un chien est très valorisant.**

Éric est famille d'accueil de chiens guides d'aveugles depuis près de 6 ans. Pour lui, gestionnaire au sein d'un collège, **l'éducation d'un chien guide se poursuit même sur le lieu de travail**. Pour les élèves, en plus du rôle de **confident** qu'a le chien, il a le don de les **apaiser lorsqu'ils sont énervés, tristes ou renfermés.** Pour les collègues d'Éric, parfois c**onfrontés à des périodes de stress, la présence d'Uron leur permet de se détendre et de développer leur bienveillance.**

« Accepter qu'Éric vienne travailler avec un chien guide en éducation a été une évidence. […] j'ai saisi cette opportunité. Je parle d'opportunité car avoir un chien guide en éducation au travail est une expérience hyper positive, c'est à la fois un vecteur de bienveillance et d'apaisement. […] Sa présence crée une diversion. Avec Uron, on décompresse et on sort du contexte du travail. »
- Jean-Christophe, directeur de l'établissement scolaire Albert Calmette à Limoges.

Pour rappel, les chiots en famille d'accueil bénéficient des mêmes droits d'accès que les chiens guides, entre autres dans les lieux permettant une activité professionnelle.

Entre le bien-être ressenti par la présence du chien, des meilleurs liens sociaux, … la vie au travail serait plus agréable. Néanmoins, aller travailler avec son chien est une décision qui se discute avec l'employeur et l'ensemble de la structure. L'employeur a des règles à mettre en place pour que l'accueil des chiens se passe au mieux, autant pour eux que pour l'ensemble des salariés. **Et vous, si vous aviez la possibilité de travailler avec votre chien, le feriez-vous ?**

URL source:https://www.chiensguides.fr/actualites/travailler-avec-son-chien-de-compagnie

Liens
[1] https://csa.eu/news/le-chien-un-animal-de-bonne-compagnie-au-coeur-de-la-vie-des-francais/#:~:text=C'est%20ce%20que%20r%C3%A9v%C3%A8lent,partager%20leur%20vie%20avec%20eux [2] https://www.chiensguides.fr/node/1365 [3] https://www.petsit.com/takeyourdog/ [4] https://www.news.vcu.edu/article/benefits_of_taking_fido_to_work_may_not_be_far_fetched [5] https://www.purina.fr/nos-engagements/pets-at-work-animaux-au-travail [6] https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/08927936.2017.1270595 [7]

https://www.chiensguides.fr/node/1423